

Different

le journal des adhérents de la fédération Sud Santé-Sociaux



numéro 04 - avril 2006 - 0,50 euro

SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 04

santé & social - page 4 - 5 - 6 - 7

- CC66 des revendications cohérentes
- Aides-soignantes, auxiliaires de puériculture : objectif juin !
- Négociation FPH, la «villepinite» a de nouveau frappé !
- Le mépris !
- des ordres dans la santé !!! URGENCE !
- OPCA...Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

dossier - page 8 & 9

- Syndicalisme et féminisme même combat,
pour qu'un autre monde soit possible !

société - page 10 - 11

- Ile de la Réunion...Moustiques éthique
- Solidarité avec Didier Peyrat
- Circuler ! Il y a tout à voir !

vie syndicale - page 12 - 13

- la presse qui presse
- Compte rendu du CF des 30 et 31 mars 2006

interprofessionnel - page 14

- CPE, gagner contre la précarité !

international - page 15

- FSE Athènes 2006
- Mission Palestine

culture & plaisir - page 16

- Tiken Jah Fakoly, la «voix des sans-voix»
- Les groupes Medvekine : cinéma de lutte de classe

Different

le journal des adhérents de la fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Corinne DeBuhan, Cécile Cognée,
Aline Poupel, Yamina Milizi, Patricia
Garcia, Fabienne Binot, Jean-Marie
Sala, la plume matraquée, Thierry
Lescant, Patrick Nicolaon, Claude
Carrey, Jean Lallemand, Guillaume
Mathieu.



nouvelle formule du journal «offensive syndicale» / Numéro de CPPAP : 2472 D 735

Directrice de publication : Fabienne Binot / Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 2 rue Henri Chevreau, 75020 Paris
Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / site internet : www.sud-sante.org
secrétariat de rédaction : Jean Lallemand, Thierry Lescant, Guillaume Mathieu, Mustapha Ramdane, Jean Vignes
Imprimé par : IGC communigraphie, 16 rue G. Délory - 42964 Saint-Etienne Cedex

Filles d'Eve, le mauvais genre

Les femmes avaient le 8 mars(*) le vent en poupe. Les femmes, au quotidien, restent le mauvais genre. Eve n'aurait pas dû croquer dans la pomme ! La domination masculine, justifiée ou déniée, a la dent dure. Et elle nous donne, à l'évocation chiffrée de son actualité, des rages de bouche.

Pauvreté et précarité. Dans les statistiques mondiales ou hexagonales, les femmes sont toujours en première ligne. Dans le monde, 70% des pauvres et 2/3 des analphabètes sont des femmes. En France, elles constituent 46% de la population active, mais 54% des chômeurs, 83% des personnes à temps partiel, 80% des personnes en sous-emploi (temps partiel subi), 58% des CDD et 78% des emplois non qualifiés. Elles représentent 80% des 8 millions de travailleurs pauvres qui survivent avec un revenu de 604 euros par mois.

Lune de fiel. En Europe, comme en France, la violence conjugale est la cause principale de la mortalité et de l'invalidité des femmes de 16 à 44 ans. Toutes les classes sociales sont concernées.

Corps à vendre. L'ONU estime que 4 millions de femmes sont vendues chaque année dans le monde, à des marchands d'esclaves, des proxénètes ou de futurs maris.

Partage des tâches parentales et domestiques. Selon la dernière enquête de l'INSEE, les femmes consacrent 5 heures par jour à ces tâches, contre 2 heures pour les hommes. Ces inégalités dans la sphère domestique ont des répercussions pour les femmes dans bien d'autres domaines, dont l'engagement syndical !

Les stéréotypes ont la peau dure. «*Travailleuses de tous les pays, soyez belles*». Quels effets cette phrase du poète surréaliste Georges Henein produit-elle sur nos imaginaires ? Saillie typiquement machiste ou sarcasme lucide, participe-t-elle à contester ou entériner les actuelles représentations sexistes ?

Changer la vie et transformer le monde. Et si le rire était aussi le propre de la femme...Lui (l'homme viril ?) : «*Si on essayait une position différente ce soir ?*». Elle (la féministe hystérique ?) : «*Oui, bonne idée ! Tu te mets derrière la table à repasser et je m'assis sur le canapé, devant la télé*».

Comment nous libérer des codes et rôles sociaux mutilants ? Quelles stratégies mettre en oeuvre pour sortir de cette domination si solidement ancrée dans les inconscients individuels et l'organisation sociale ? On ne transforme pas le monde sans s'engager à se changer soi-même. Dans cette lutte pour les droits, la justice et la liberté, nous sommes tous, au quotidien, concernés.

Yamina Milizi

(*) journée mondiale de la femme

CC 66, des revendications cohérentes

Beaucoup de salariés se sont mobilisés pour défendre la convention collective de 1966 contre le projet de refonte proposé par les patrons. Mais la lutte défensive a ses limites et nous devons être en capacité de construire des contre-propositions et repenser la logique des conventions collectives.

Cela nous a permis de reprendre nos positions de congrès. En effet, en 2000 au congrès du Cap d'Agde nous écrivions : « *Sud santé sociaux défendra un statut public unique, de haut niveau pour tous les salariés des secteurs non lucratif sanitaire, médico-social et social. Dans l'attente de ce statut, Sud s'opposera à toute tentative de remise en cause des conventions collectives et/ou l'émergence de conventions collectives supplémentaires* ». En 2005, à Beg Meil nous avons précisé nos revendications salariale : « *1500 net de salaire minimum, refus du salaire au mérite ; Intégration des primes, indemnités et compléments de rémunération dans le salaire de base, revalorisation des salaires en points uniformes* ».

La mise en œuvre de ces deux décisions a entraîné la commission UNIFED (branche du secteur sanitaire, médico-social et social privé non lucratif) à travailler sur une convention collective unique pour la branche, premier pas vers un statut public qui reste notre objectif.

Le premier travail a porté sur une grille unique de salaire qui démarre à 1500€ et qui progresse de 50 € mensuels tous les deux ans. Chaque salarié est placé sur cette grille en fonction de son niveau de qualification et de son métier. Elle réduit les écarts de un à deux au lieu de un à cinq environ, la progression en sommes constantes maintient le même écart, alors qu'actuellement l'augmentation en pourcentage l'augmente. De fait, elle est plus favorable pour les bas salaires.

Il nous reste aussi à écrire les chapitres concernant la formation, l'exécution du contrat de travail, l'organisation du travail, le droit syndical.

C'est un défi important et une nouvelle lutte qu'il nous faudra mener en parallèle des batailles plus large sur l'emploi. La mobilisation contre le CPE nous rappelle que l'ensemble de la législation du travail est dans l'œil du cyclone libéral. Flexibilité, mobilité, baisse de la masse salariale restent l'objectif des projets de réécriture du code du travail, des conventions collectives et divers accords d'entreprise. La lutte, dans la CC 66 en particulier, nous permettra de poser en grandeur nature la politique revendicative depuis nos congrès.

Fabienne Binot

Aides-soignants, auxiliaires de puériculture : objectif juin !

brèves

TRAITES COMME DES CHIENS !

Le lundi 20 mars vers 17 heures une vingtaine de gendarmes assistés de chiens ont pénétré dans l'enceinte du Centre hospitalier spécialisé Henri Guérin de Pierrefeu du Var. Dans plusieurs pavillons d'hospitalisation, les malades ont été isolés dans une pièce, adossés au mur, reniflés au corps par des chiens, et fouillés. L'identité de certains d'entre eux fut demandée au personnel. Cette opération semble avoir été motivée par une recherche de substance illicite. Deux membres de la direction hospitalière étaient présents sur les lieux, le directeur de l'hôpital et le directeur des soins, mais les médecins-chefs de service n'ont pas été prévenus.

Le Conseil Fédéral de novembre dernier a décidé la mise en marche d'une mobilisation des aides-soignants et auxiliaires de puériculture (330 000 salariés) pour :

- une formation conduisant à un diplôme d'Etat
- d'un décret de compétence définissant clairement les actes de soins relevant de la profession, qui empêchera les glissements de tâches et clarifiera les responsabilités au niveau pénal
- Une revalorisation salariale à hauteur de la formation et du diplôme

Une délégation fédérale, reçue au Ministère fin février, pour porter les revendications de la profession.

Tous les syndicats Sud peuvent préparer

la mobilisation par l'information (diffusion 4 pages) dès que possible. Une pétition pour soutenir les revendications va circuler. L'objectif est d'obtenir plusieurs milliers de signatures d'ici le mois de juin. Ces pétitions seront remises lors du rendez-vous avec le Ministère qui devrait se tenir mi-juin. Il faut mobiliser l'ensemble de la profession sur ses revendications, notamment en portant l'idée d'une initiative nationale en juin.

Cette action, au delà des revendications de cette profession, pourrait être articulée avec l'ensemble des catégories sur la question salariale qui doit être traitée lors des négociations dans la Fonction Publique Hospitalière en juin.

Patrick Nicolaon

Négociation fonction publique hospitalière, la «villepinite» a de nouveau frappé !

Après trois réunions à propos du dialogue social, la réunion du 30 mars devait finaliser les propositions sur le fonctionnement des Commission administratives paritaires (CAP) et des Comités techniques d'établissement (CTE).

Lors des premières réunions, des points de convergence avaient pu être dégagés, pour permettre aux CAP de se réunir partout pour toutes les catégories. A cette séance, les représentants du ministère sont arrivés avec des propositions bien tranchées : suppression des CAP départementales et leur remplacement par des CAP régionales, la séparation des commissions cadres et non cadres. Ces propos remettaient en cause les heures de discussions des trois précédentes séances, le représentant du ministre déclarant qu'il ne fallait se priver d'aucun débat.

On voit bien qu'au-delà de la structuration des CAP, c'est toute la gestion des personnels de la fonction publique hospitalière qui pourrait être modifiée avec une régionalisation sous l'égide des Agences Régionales d'Hospitalisation. Les risques sont grands de régionaliser les promotions, voire les affectations. Les élus syndicaux auraient l'impossibilité d'avoir le contact direct avec les personnels concernés. Pour Sud, la notion de proximité devait prévaloir, c'est-à-dire la priorité aux CAP locales. Au départ le ministère évoquait les dysfonctionnements bien réels, certaines CAP ne se réunissant plus faute de représentants (notamment pour les professions très peu nombreuses).

Ces difficultés auraient pu être résolues simplement avec le retour à 3 CAP (une par catégorie), mais excepté Sud, et à une moindre mesure la CGC, aucune autre organisation syndicale ne souscrit à une telle solution, s'y opposant même.

Commission Administrative Paritaire

Pour la structuration des CAP, les organisations cadres (SNCH et CGC) semblent avoir une écoute attentive de la part du ministère en proposant des commissions



cadres (dans les CAP et CTE) pour officiellement répondre au malaise des cadres, mais surtout pour diviser encore davantage la représentation des personnels. Si toutes les autres organisations syndicales s'y opposent, le ministère maintient ses propositions.

Comité

Technique d'Etablissement

Concernant le CTE, nous avions proposé que la composition des CTE soit définie en fonction de la structure des emplois de l'établissement (et non plus sur une règle nationale), proposition qui semblait recueillir l'assentiment de l'ensemble des syndicats. Dans la même logique nous préconisons la prise en compte des élections CTE pour le calcul des délégués CHSCT (et non plus le résultat local des CAP départementales). Par contre plusieurs syndicats ont demandé que les résultats électoraux des CTE soient pris en compte pour la représentativité départementale et nationale.

Enjeux de représentativité pour Sud

Derrière tous ces débats, pointe en effet une possible modification des règles de représentativité. Sud sera particulièrement vigilant, car malgré notre représentativité nationale acquise de haute lutte en 1999, celle-ci peut être remise en cause à chaque élection (contrairement à la plupart des autres organisations syndicales).

Aucune des modifications préconisées (CAP régionales ou résultats CTE) n'est

en effet neutre et sans conséquence. Si nous ne sommes pas présents sur tous les départements d'une région, on pourrait nous contester le fait même de nous présenter. Si le critère devient les élections CTE, chaque direction serait à même de nous contester dans les établissements où nous n'étions pas présents lors des derniers scrutins.

Dialogue social ou de sourd ?

Comme nous l'avions craint, démarrer les négociations sur le contenu du dialogue social avait le défaut principal de réduire les possibilités de propositions intersyndicales. Quand on voit avec quelle désinvolture le ministère intervient dans ces négociations, semblant ignorer totalement les propositions des principaux syndicats, seule une position ferme de tous les syndicats serait à même d'imposer une véritable négociation. Compte tenu du retard déjà pris, les discussions sur les mesures statutaires prévues déjà tardivement en juin, risquent d'être reportées en plein été afin de réduire toute possibilité de mobilisation sociale.

Sud interpelle toutes les fédérations syndicales afin que soient affirmées avec plus de vigueur et d'unité les exigences des personnels, notamment sur les revalorisations de carrière et sur le respect du droit et des libertés syndicales.

Jean-Marie Sala

le mépris !

Le mépris est une pratique de management utilisée par certaines structures associatives «militantes» ou «caritatives» du secteur social. Nous pouvons illustrer cette politique à travers l'exemple de 3 associations : le CASP, le SAMU et la FNSF.

Le Centre d'Action Sociale Protestant. Après 5 années de bataille juridique, des salariés permanents de nuit ont obtenu raison sur le respect de l'application de la convention collective 51 concernant le paiement des heures de nuit. La direction contrainte et forcée va devoir exécuter le jugement.

Mais à quel prix pour les permanents de nuit ! dans un premier temps les fiches de poste sont « réactualisées » entre Noël et jour de l'An. Au travail, la nuit n'est pas faite pour dormir. En plus du travail initial, chaque salarié devra faire le ménage, s'occuper du standard, préparer les petits déjeuners.... être actif jusqu'à 6 h du matin. Les salariés refusent. Le 1 er janvier, geste fort du CASP, il jette les lits des permanents de nuit et dans la foulée assigne le tout nouveau délégué syndical SUD au Tribunal d'Instance pour non représentativité. C'est vrai qu'entre temps, une section SUD s'était créée et que l'ensemble des permanents de nuit avait décrété 24 h de grève. La direction recule, les fiches sont renégociées, des transats sont de retour !

Le Samu Social. Le 115 est un Goulement d'Intérêt Public dont figurent au CA : le Département de Paris, l'Etat, le CASVP, l'AP-HP, la RATP, la SNCF... 600 salariés y travaillent. Particularité : la précarité du personnel est institutionnalisée. Le Samu Social n'est pas soumis au code du travail classique, tous les contrats de travail sont en CDD, sans prime de précarité, d'une durée maximale de 3 ans. Multitude de CDD, si tu bouges t'est viré ! Pas vraiment social le Samu. Les délégués du personnel demandent l'ouverture de négociations, la liste est longue : salariés, conditions de travail, statut. Un préavis de grève est déposé, la presse relate l'évènement. Un des fondateurs du Samu n'hésitera pas à dire « vous nous avez fait beaucoup de mal ». Rien ne bouge.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Permanence téléphonique à l'écoute de femmes victimes de violences conjugale – femmes infos service. C'est une structure de téléphonie sociale créée par des militantes et composée essentiellement de femmes. Depuis plus d'un an, les salariées demandent une grille de salaire en reconnaissance de leur travail.. Dans un premier temps la direction propose d'intégrer la convention collective du SOP en plaquant le salaire actuel des salariées sur la grille conventionnelle sans se soucier ni de l'ancienneté, ni de la qualification de chacune. Les déléguées refusent.

Dans un deuxième temps, il leur est proposé de dénoncer l'accord RTT jugé trop « rigide », de remettre à plat l'organisation du travail afin de rationaliser le fonctionnement des services et en contre partie d'intégrer la CC du SOP. Les salariées refusent. Le 8 mars elles se mettent en grève et informent la presse. Le CA propose une revalorisation salariale pour l'ensemble du personnel. Le 31 mars la présidente de l'association dénonce l'accord RTT signé par SUD.

Ces associations se sont professionnalisées au fil du temps. Elles n'ont jamais intégré que les salariés étaient partie prenante du fonctionnement des institutions. Toute revendication est perçue comme un affront, le salarié devient un traître voire un ennemi. Nous devons refuser et dénoncer cette politique qui consiste à brimer toute velléité de revendication, à nier la représentation syndicale.

Le mépris n'a qu'un temps, une seule réponse s'impose : la grève !

Patricia Garcia

brèves

BUDGET FEDERAL EQUILIBRE...

C'était au 31 mars que se terminaient les versements des cotisations des syndicats départementaux à la fédération. Pour les prochains exercices, ce sera au 31 janvier, en plein hiver, que les comptes en recettes seront clos. Les prévisions budgétaires pour l'année 2005 se sont révélées bonnes puisqu'il y a un excédent. Des provisions conséquentes ont été affectées pour des échéances programmées comme les élections dans le secteur public à l'automne 2007 ou les élections prud'homales, celles aux caisses de retraites du secteur public ou encore la tenue de la première partie du congrès fédéral en 2008. De même pour les salaires des deux salariés de la fédération. La plus grande dépense, plus de 80000€, est affectée au fonctionnement démocratique de l'organisation. Notre charte financière, votée il y a 6 ans, est respectée puisque le budget est à 85 % dépendant des cotisations des adhérent(e)s. La part de la cotisation fédérale est pour 80% de 5€, et 20% de 3€. L'année 2005 a vu le nombre de nos adhérents dépasser les 11000, des régions comme la Bretagne ou les Pays de Loire connaissant une progression de 30% ! Des syndicats plus anciens connaissent, eux, une certaine stabilisation.

C'ETAIT UN 08 MARS 1857

Aujourd'hui, la journée internationale des femmes est célébrée dans le monde entier le 8 Mars. L'idée de choisir le 8 mars, date anniversaire de la grève des ouvrières du textile de 1857 à New-York revient à Clara Zetkin, grande figure du féminisme et du socialisme très en avance sur son temps. Elle voulait rendre visible le rôle important joué par les femmes dans les luttes sociales : elle fait adopter cette proposition par l'Internationale des femmes socialistes en Août 1910, puis par le congrès de la IIème Internationale qui l'adopte. D'où le symbole de cette date, qui rattache les luttes des femmes à l'histoire d'un grand courant international qui a organisé le monde du travail.

Des ordres dans la santé !!! URGENCE !

Les ordres professionnels sont remis au goût du jour par le gouvernement

En 1995, un premier projet d'ordre concocté par Kouchner n'a pas vu le jour. En 2002, la loi avait instauré un conseil groupant obligatoirement les personnes exerçant en France, à titre libéral, les professions d'infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthophoniste et orthoptiste. Là encore les décrets d'application ne sont pas publiés. La loi du 9 août 2004 instaure l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, des pédicures-podologues, sans information à l'ensemble des professionnels. Cette demande est, encore une fois soutenue par les libéraux, largement majoritaires dans ces professions. Les élections au conseil de l'ordre départemental sont d'ores et déjà prévues pour mai.... L'ordre des infirmiers en cours d'étude. Depuis plusieurs années, des associations et des syndicats, surtout libéraux, soutiennent la création d'un ordre. Plusieurs propositions de loi ont été déposées au cours des années précédents, notamment par Mr. PREEL, député UDF. Ces propositions n'ont jusqu'à présent jamais abouties.

Depuis la publication de l'ordre pour les kinés, l'offensive et le lobbying est sans précédent : une nouvelle proposition de loi par Mr. Preel est déboutée en janvier 2006. Aujourd'hui 2 députés UMP (Briot et Mallié) en propose une nouvellequi doit être discutée à l'Assemblée Nationale le 13 avril. Alors même que E. Couty vient de rendre son rapport au Ministère qui avait diligenté une concertation nationale sur l'opportunité de la création d'une telle instance. Le Ministère propose une réunion d'amélioration de la proposition de loi Briot-Mallié, qui prévoit la mise en place d'un ordre infirmier dans lequel les libéraux bénéfieraient de 30% des sièges, alors même qu'ils ne représentent que 11% de la profession. C'est la suppression du Conseil Supérieur des Professions ParaMédicales qui se dessine ! L'Ordre est une offensive corporatiste des professions qui conduira à un éclatement des professions de santé. Sud s'est largement exprimé contre la création des ordres, a appelé à la résistance et à la mobilisation contre la création d'une

telle structure en exprimant, avec les autres syndicats, sa volonté de voir rénover le CSPPM (Conseil Supérieur des Professions Para Médicales) et notamment la Commission infirmière qui pourrait voir des prérogatives élargies et son fonctionnement décentralisé.

Pour ne pas avoir à payer pour travailler, et pour gagner la lutte, il nous faut augmenter la pression en relançant l'offensive auprès des députés d'une part, et d'autre part, convaincre les collègues de l'inutilité d'un ordre, pour lequel seuls les salariés seront pénalisés (les libéraux pouvant faire passer la cotisation dans les frais généraux !). Sud doit relancer une campagne active de signatures de pétitions.

Sud appelle à la mobilisation urgente de tous : par voie de pétition, par interpéllation des députés, par appel au boycott des élections et au non paiement de la cotisation de tous les ordres.

Patrick Nicolaon

OPCA...Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

Le site www.travail.gouv.fr en donne l'explication suivante : « Toute entreprise assujettie à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle peut être tenue de verser tout ou partie de ses contributions aux organismes créés par les partenaires sociaux, agréés par l'Etat, auxquels elle adhère, au titre du plan de formation et de l'alternance ou du congé individuel de formation. En contrepartie, ces organismes développent des services de proximité au bénéfice des entreprises adhérentes ou des salariés : conseil, information, aide à l'élaboration des projets de formation... et prennent en charge le financement des actions de formation ».

Il existe 2 OPCA dans le secteur privé : UNIFORMATION et UNIFAF qui se partagent le gâteau. Ce qui était valable dans le privé, va le devenir dans le public ... c'est dans l'air du temps !

Concrètement, pour la Fonction Publique Hospitalière (FPH), l'ANFH qui était jusqu'alors le seul organisme créé et géré par les partenaires sociaux, des salariés et des employeurs (Fédération Hospitalière de France- FHF) devra être agréé par le Ministère... et pourra être mis en concurrence avec d'autres organismes agréés eux aussi « OPCA ». La réglementation prévoyant leur création par les partenaires sociaux, cela nous met

en principe à l'abri qu'ils soient de statut privé, mais.... pour combien de temps, en ces temps législatifs perturbés ?

La Fédération mais aussi les délégués SUD au sein de l'ANFH sont particulièrement vigilants à défendre un vrai droit à la formation continue pour les salariés et à exiger que les employeurs publics et privés assurent leurs obligations en la matière. La suite au prochain numéro....

Corinne De Buhan

Syndicalisme et féminisme même combat,

Des journées de formation intersyndicales femmes ont eu lieu le 16 et 17 mars 2006. Michèle RIOT-SARCEY, historienne, est intervenue sur le thème « *le féminisme est toujours une utopie* ».

La liberté est considérée comme un principe fondamental dans notre société qualifiée de moderne. L'Histoire définit, même à l'époque Révolutionnaire, comme libres les hommes qui avaient du temps pour accéder à la connaissance. Ceux-là même qui en avaient les moyens. Cette liberté donnait aussi le pouvoir, la domination sur ceux ... qui n'avaient pas de temps.

Tocqueville disait que « jamais le peuple ne pourra accéder à la même liberté que les aristocrates et les bourgeois ». Dans la pratique, la majorité de la population masculine n'était pas libre.... et la question ne se posait même pas pour les femmes. On l'a bien compris l'équation Liberté-Egalité était réservée à une minorité et était en soi fondamentalement inégalitaire. Par le suffrage universel instauré en 1848, le

Peuple peut enfin accéder à la liberté politique. Le Peuple, de fait les hommes du Peuple s'approprient du temps pour s'engager dans la défense de leurs idées. Ce temps libéré se constitue par glissement, par redistribution des tâches domestiques vers d'autres, en l'occurrence vers les femmes.

Cette évolution est essentielle car elle porte en elle, au sein du mouvement ouvrier, ses propres contradictions : à la fois un combat contre l'aliénation capitaliste et pourtant un mouvement ouvrier qui est resté longtemps opposé au travail des femmes et acceptant par son silence que les femmes soient moins payées.

L'identité des femmes s'est alors construite « au féminin » hors de l'espace public. Elle s'est effacée au profit de l'identité maternelle, générant inévitablement par la suite une confusion entre la défense

des femmes et celles des mères. La libération de toutes les formes de domination doit réellement donner à chacun la liberté.

Ceci suppose une prise de conscience de l'égalité de chacun dans la multiplication des diversités.

Le combat féministe, comme le combat syndical est un moyen de déstabiliser les systèmes structurés sur des rapports de domination.

A une période, où l'on assiste au retour de valeurs basées sur le dogmatisme, la sécurité, la loi, la régression qui s'opposent à la liberté, il est plus que temps de prendre le temps de cette prise de conscience.

Le combat féministe, c'est l'affaire des hommes comme des femmes et en tout cas c'est un combat nécessaire dans la lutte syndicale pour qu'un autre monde soit possible.



Corinne De Buhan
& Thierry Lescant

I.V.G - contraception

8 mars 1956 : création de l'association « Maternité heureuse », les 1^{ers} pas du Mouvement Français pour le Planning Familial
8 novembre 1972 : procès de Bobigny où Martine, employée à la RATP est accusée pour avoir aidé sa fille Léa à interrompre sa grossesse à la suite d'un viol.

17 janvier 1975 : la loi Veil relative à l'interruption volontaire de grossesse est votée.

4 juillet 2001 : la loi n° 2001-588 parue au JO n° 156 du 7 juillet 2001 élargit le cadre réglementaire relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

8 mars 2006 : le Mouvement Français pour le Planning Familial fête ses 50 ans.

Et pourtant ! Des pharmacies refusent toujours la délivrance gratuite et sans ordonnance de pilules du lendemain à des mineures. Ni les pilules contraceptives, ni les préservatifs ne sont soit remboursés soit gratuits. La plupart des gynécologues sont en secteur 2, avec dépassement d'honoraires. Les questions de contraception et de régulation de naissances sont de plus en plus difficiles à aborder avec des femmes d'origine immigrée du fait de la montée du religieux. Les services d'orthogénies sont les premiers à fermer ou à réduire leur activité en cas de restructuration des hôpitaux. Le nombre d'IVG chez des mineures est à nouveau en augmentation. Aujourd'hui en France, une personne est contaminée par le virus du sida toutes les heures et demie. Le droit à l'avortement n'est pas encore acquis dans 5 pays européens et dans beaucoup d'autres. La bataille est encore loin d'être gagnée et si nous ne restons pas vigilants et combattifs, elle risque d'être perdue à nouveau dans l'avenir !

pour qu'un autre monde soit possible !

Une victoire emblématique

4 mois de lutte des ouvrières de « La Gacilienne », 4 mois de campagne de solidarité

Exploitées, méprisées pendant 9 mois, les ouvrières de « la Gacilienne », groupe Yves ROCHER, usine de Ouagadougou, au Burkina Faso n'avaient pas baissé les bras après leur licenciement, en août dernier. Grâce à une lutte exemplaire de ces femmes et à une campagne de solidarité internationale, elles ont obligé le groupe Yves Rocher à entendre leurs revendications. Le 19 janvier, un accord a été conclu. Yves Rocher a dû négocier et payer ! Les ouvrières de « La Gacilienne » l'ont contraint à respecter leur dignité ! 4 mois durant, des organisations féministes, associatives et syndicales ont mené campagne ensemble pour informer l'opinion publique en France et créer le rapport de force pour gagner. Les ouvrières de « La Gacilienne » vivent dans un des pays les plus pauvres du monde. Elles se sont affrontées au mépris d'un groupe français, sûr de sa puissance. Elles ne se sont pas contentées de subir, elles se sont organisées pour l'obliger à les considérer. La lutte de femmes pour leurs droits l'a emportée ! La solidarité internationale a gagné !



La santé au travail

Laurent VOGEL(*) fait le constat d'une absence d'études « sexuées » sur la question de la santé des femmes au travail.

Al'échelle des établissements, les bilans sociaux et ceux d'hygiène –sécurité-conditions de travail (BHSCT) font rarement de distinction. L. VOGEL nous démontre que ceci produit des erreurs d'interprétation pour plusieurs raisons :

1/ Hommes et femmes ne travaillent pas dans les mêmes conditions, en raison d'aptitudes physiques différentes. Y compris pour un même poste de travail, les stratégies d'adaptation physiques et psychologiques ne seront pas les mêmes. L'exposition aux risques dommageable pour la santé sera différente. Et, pourtant, les Hommes sont plus consultés que les Femmes sur l'ergonomie des postes de travail....

2/ Les études effectuées sur les accidents du travail et maladies professionnelles sont réalisées dans des contextes de travail « exposés »... sur les postes de travail davantage réservés aux Hommes (ateliers, industrie chimique,...).

Les indicateurs d'accidents du travail (AT) et de maladies professionnelles (MP) ont été construits dans ce cadre et à ce titre sont discriminatoires : pas de critères significatifs pour les femmes.

3/ Dans la production de données, la po-

pulation masculine est étudiée de manière beaucoup plus systématique que celle des femmes, faisant aussi penser que les problèmes de santé existent davantage chez les hommes que chez les femmes

3/ L'épidémiologie de la santé au travail ne s'intéresse que très peu aux pathologies féminines et aux facteurs professionnels qui y contribuent... et pourtant quelques études anciennes, qui n'ont jamais été poursuivies, avaient émis l'hypothèse que les cancers du sein, des ovaires ou de l'utérus étaient répartis différemment selon le grade de la filière soignante.

4/ Il existe une corrélation entre une charge familiale importante et le nombre des AT : cette donnée est importante à prendre en considération dans notre secteur très féminisé et avec beaucoup de femmes seules pour élever leurs enfants.

5/ Le travail à temps partiel concerne une écrasante majorité de femmes... autant s'il pouvait être choisi dans notre secteur, il sera de plus en plus imposé par les contrats précaires mis en place. Dans ces conditions, le temps partiel, c'est aussi une vie plus précaire hors travail, et de fait un contexte général plus nocif pour la santé.

En France, on constate que :

- Les visites auprès du médecin du travail se limitent à une évaluation des risques

très standard avec un dépistage des pathologies recherchées traditionnellement chez les hommes (alcool, tabac,...). La recherche de l'incidence des pathologies propres aux femmes et en particulier celle de la ménopause, chez des populations salariées vieillissantes est quasi inexistante. De la même façon, le contexte familial n'est pour ainsi dire jamais pris en compte.

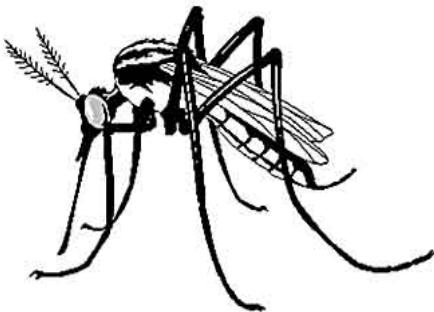
- L'absence de critères sexués dans les travaux rend les mesures correctives proposées dans le cadre des plans de prévention des risques (PAPRIPACT) limités voire non pertinents.

Il y a donc urgence à agir et de la responsabilité des militants SUD dans les boîtes que la dimension du genre soit prise en compte ! Dans notre secteur de travail très féminisé, les études conduites sur l'ensemble des salariés sont par extrapolation considérées comme applicables sur la population féminine. Raison de plus, pour y regarder de plus près et éviter le risque de faire des erreurs, comme le souligne L. VOGEL.

(*) chargé de recherche à l'Institut syndical européen, auteur du livre « la santé des femmes au travail en Europe : des inégalités non reconnues » (2003).

Ile de la Réunion...Moustiques éthique

Le retard pris par les autorités sanitaires contre l'épidémie de Chikungunya qui touche le département de la Réunion est proprement inadmissible ! Plus d'un an pour la démolustication, utilisation de produits sans certitude de l'impact sur l'environnement, preuve d'un système de santé défaillant.



brèves

IMMIGRATION SOLIDAIRES

«*Immigration : une politique cynique au service du patronat*». C'est le titre de la brochure de 68 pages, illustrée d'une trentaine de dessins de Faujour que vient de publier Solidaires. Cet ouvrage est l'occasion de rappeler le point de vue de notre union syndicale en la matière. Elle se complète de documents permettant de mieux appréhender les différentes questions abordées (rappel historique, définitions, données chiffrées, matériels et liens militants,...). Cette brochure est à demander auprès de ton syndicat.

POUR UN 1er MAI OFFENSIF !

Après une mobilisation sans précédent contre le CPE, le mouvement ouvrier doit poursuivre sa lutte pour une société plus juste et plus égalitaire.

LE 10 JUIN, JE MANIFESTE

Heureux hasard, la fédération des collectifs de défense des services publics en France avait prévu de manifester pour le développement des services publics le 10 juin. L'assemblée de préparation du Forum Social Européen réuni à Francfort a choisi le même jour pour agir en faveur du retrait de la directive Bolkestein qui agrave la logique de concurrence. Ces luttes sont étroitement liées.

Sur les 780 000 Réunionnais, plus de 200 000 ont été atteint par le Chikungunya et une centaine au moins en sont morts. Aux ravages du virus, faudra-t-il ajouter ceux des insecticides utilisés ? Quels moyens seront donnés à la recherche sur cette maladie, connue depuis plus d'un demi siècle ? Les 76 millions d'euros promis par le gouvernement iront d'abord aux entreprises, notamment touristiques. Les salariés et les nombreux précaires ne doivent pas être pénalisés par la maladie. Les dépenses pour la prévention, comme les répulsifs, ou le traitement ou encore les

jours de carences des salariés du privé ne doivent pas être à la charge de la population déjà endeuillée.

De même que les réunionnais doivent être pleinement associés au plan de lutte contre l'épidémie, connaissant mieux que les militaires le terrain, la vérité sur les retards d'information, de prévention doit être dite aux habitants.

Rien n'est réglé dans ce bout d'île de France, à 15 000 km de Paris...

Jean Lallemand

Solidarité avec Didier Peyrat

Didier Peyrat, magistrat à Pontoise, dans le Val d'Oise, est menacé de sanction par sa hiérarchie : il lui est reproché deux écrits...

Il lui est reproché deux tribunes, l'une publiée dans Libération du 8 novembre (Banlieue, mai 68 ou Weimar?), l'autre dans Le Monde du 17 novembre (Incendiaires et cogneurs). Dans ces deux prises de position on trouve la marque de fabrique de leur auteur: une réflexion en décalage avec diverses formes de prêt à penser, argumentée et critique tant vis à vis de certains aveuglements «gauchistes» que de la politique menée par Sarkozy. Alors manifestons notre solidarité à l'irrévérencieux et profitons en pour le lire. Didier Peyrat a en effet publié il y a quelques temps *«En manque de civilité»* aux éditions Textuel, 18 euros. Il s'agit d'un ouvrage des plus stimulant pour notre réflexion, où se trouvent analysés les difficul-

tés et les défis pour construire un «vivre ensemble» dans ce qu'il nomme «les désordres de la société compliquée.» Abordant de front les problèmes de délinquance, d'incivilités, il argumente parfois à rebrousse poil de certaines thèses, à propos de l'état pénal par exemple où il critique l'approche de Loïc Wacquant. Cette confrontation n'est qu'un des aspects de sa réflexion.

Didier Peyrat, toujours soucieux de se coltiner au réel, expose ce que pourrait être une politique de sécurité au service d'un «socialisme de la civilité». A lire et à discuter.

Claude Carrey

Circuler ! Il y a tout à voir !

Le contrôle social est le vieux rêve de tout dirigeant normalisateur. Ce n'est pas un thème de réflexion inventé par nos nouveaux sorciers du dialogue social sous contrôle.

De l'armée à l'entreprise, comportements, actes techniques et discours uniques étaient référencés depuis belle lurette.

Le secteur social a toujours été traversé par ce sujet. L'action éducative et son approche critique a sans cesse posé la question de sa finalité sociale et politique. Les luttes dans la psychiatrie nous ont éclairé sur le conflit normalité / déviance.

Si le sujet revient avec force, c'est qu'il ne concerne plus simplement les marges de la société et leur traitement spécialisé : la prison, l'asile, le foyer éducatif... Crise économique aidant, l'action de contrôle implique l'ensemble de la société et son organisation. Chacun ,responsable de son destin ne comptant plus sur la solidarité nationale, devra se conformer aux normes en vigueur s'il veut échapper au naufrage de l'exclusion et du « redressement » social.

L'architecture juridique dessinée depuis quatre ans se trouve aujourd'hui en voie de finition. Celle ci n'a pas déviée d'un pouce de sa philosophie initiale.

Ce sont d'abord les libertés individuelles et collectives qui sont mises à mal par l'application des lois Perben I et II, la législation sur le terrorisme rend habituelles des mesures d'exception. La liste est longue de la réglementation étroite.

Les collectivités locales expérimentent de leur coté des procédures de contrôle et de fichage, créant ainsi souvent en limite de la légalité les pistes de nouvelles législations. De Villepin l'organise sur vingt trois quar-

tiers dits sensibles et précise qu'il s'adaptera aux réalités de terrain, quel homme attentif !

Les classes dangereuses, on va s'en occuper.

Grâce aux projets de la technologie moderne, ça va être plus facile. Video surveillance, biométrie nous mettent sous l'œil de l'autorité, le traitement informatique des données sociales en attendant les merveilles de l'identité informatisée va permettre la chasse au chômeur indélicat, au fraudeur de la maladie, bref de tous ces malfaisants qui plombent les budgets sociaux. L'école retrouve enfin des valeurs bafouées par le laisser aller libertaire et permisif de mauvais bergers post soixante huitards. Les chefs d'établissements , avec l'appui pédagogique délicat de la police, repensent les vraies valeurs éducatives basées sur l'assiduité, l'esprit de production et la discipline.

Une riposte nécessaire.

Depuis plus de deux ans, le CNU (collectif national unitaire contre la délation) organise la mobilisation contre les plans de prévention de la délinquance. Le projet de loi de protection des mineurs remet en cause soixante ans de philosophie éducative et le rapport de l'INSERM sur les troubles des comportements prône une lecture sans nuance et une normalisation étroite. A ce sujet, une pétition en ligne connaît un écho étonnant . Le refus du secret partagé, de la mise en fiche des individus est relancé.

Le 22 mars une manifestation à paris et des actions en province ont, malgré un calendrier chargé, réuni des milliers de professionnels.

Les nouvelles législations relatives à l'accueil des étrangers génèrent des situations intolérables du point de vue des droits les plus élémentaires. Tous les réseaux de soutien aux immigrés se sont, depuis l'été, mis en état d'alerte très actif.

Il ne faut pas être grand clerc pour faire le lien entre la mise au pas du monde du travail et le soucis de maîtriser la société. La « gestion douce» des affaires est définitivement close. Sans précautions inutiles le remodelage de l'organisation de la société se trouve en phase finale, le calendrier ne va plus nous permettre de faire l'impasse sur le projet global de contrôle social. Cette réflexion motive le projet d'appel citoyen de SOLIDAIREs. Au delà des secteurs professionnels confrontés à des injonctions normatives et de contrôle des populations les plus fragiles.

C'est un objectif qui mérite d'être popularisé et porté par un maximum d'acteurs, syndicats, associations, citoyens permettra d'appeler à la résistance contre un projet de société imprégné de logique « totalitaire » sous couvert de la sécurité des biens et des personnes.

La Plume matraquée

brèves

PRECARITE, L'ETAT EN EXEMPLE

En 2003, la fonction publique territoriale emploie 20% d'agents non titulaires. La fonction publique hospitalière et la fonction publique de l'Etat en emploient environ 13 %. Les personnels des hôpitaux s'élèvent à 966 000 salariés dont 13,5% de non titulaires soit 130 000 personnes ! Ils sont

60% en emplois permanents et 40% sur crédits de remplacement. Ces chiffres ne prennent pas en compte les contrats précaires nouvellement créés (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, contrats d'avenir, PACTE...). Ils sont une aubaine pour les directions d'établissements en tant que variable d'ajustement budgétaire.

L'image couramment répandue de «l'emploi stable» offert par le service public est ternie par l'augmentation plus forte que dans le privé de la précarité, 16% contre 12% dans le privé. A l'heure du CNE et du CPE, en matière de précarité, l'Etat sait donner l'exemple.

La presse qui presse

Depuis bientôt un an, tous les deux mois, tu as dans les mains, sous les yeux, le journal de la fédération. Tiré à 13000 exemplaires pour 11000 adhérents environ, il y a cinq numéros par an envoyés aux syndicats qui les redistribuent. Les dates du bouclage sont fixées à l'année, et donc, les militant-e-s savent le moment où il leur faudra diffuser « Différent ».

brèves

DECES D'UN CAMARADE DU NORD

Le 4 avril, nos camarades du nord nous apprenaient le décès de Jacky Dumoulin. Jacky était membre du bureau régional SUD Santé Sociaux du Nord Pas de Calais et animateur du combat contre le projet de prévention de la délinquance de Sarkozy. Educateur en prévention spécialisée, il refusait la dérive, le glissement de la prévention spécialisée vers un quadrillage et un flicage des quartiers populaires. Son engagement contre la stigmatisation, les fichages, la délation des populations victimes du capitalisme, était cohérent avec son combat permanent pour les droits des chômeurs, des mal logés, des sans papiers... contre la mise en place d'une société glacée, toujours plus inégalitaire, toujours plus hostile aux plus démunis.



A l'heure où des centaines de milliers de jeunes descendent dans la rue, à l'heure où nous devons poursuivre et développer nos chantiers de mobilisations, le charisme, la discrète efficacité de Jacky vont nous manquer. Il a été victime de la pire des injustices, fauché par la maladie dans la fleur de l'âge. Beaucoup dans le dernier congrès, les mobilisations de Paris à Bruxelles, les commissions, ont rencontré Jacky et le gardent en mémoire, assurant à son épouse, ses deux fils, ses proches et camarades leur solidaire affection.

LE SECRETARIAT FEDERAL

Ce bimestriel a l'ambition d'être lisible de la première à la dernière page par toutes et tous. Il souhaite avoir des rédacteurs en dehors des membres du secrétariat fédéral.

Avoir des infos des régions, des boîtes, avoir des « correspondant-e-s » qui alimentent le canard, c'est mettre le journal en lien avec les réalités vécues. Mais à côté d'un *Différent*, y a-t-il une presse locale, départementale que feraient vivre les militant-e-s de Sud santé sociaux ? Eh bien, oui, après recherches, nous l'avons rencontrée. Bien sûr, ces bulletins ne sont pas envoyés à la fédération, à Paris ; à quoi bon ! Il y aurait donc cinq syndicats départementaux qui ont une publication, généralement mensuelle. *Déferlantes*, en Seine Maritime, avec 90 numéros publiés serait le plus ancien et le plus régulier avec *L'écho des fourmis* d'Indre et Loire. Mais là, pas de numérotation du journal qui s'accompagne de suppléments comme *le lien pour la psychiatrie* ou *plein sud* pour le CHU de Tours.

A l'Assistance Publique de Paris, le syndicat sort depuis 40 numéros *sparadr'AP*, le journal qui colle aux adhérents. Beaucoup de sections d'hôpitaux ont leur bulletin avec des titres toujours bien léchés : *hot tension* à Emile Roux (49 n°); *la tour infernale* à Henri Mondor (35 n°) ou encore *bobeaujon*, *langue de vipère*, *mosaïque*, *cactus news*, *Tenons bon* à l'hôpital Tenon, *Polyvitaminé*, *l'écho des biberons* à Robert Debré... Le premier numéro de *l'aiguillon* vient de paraître à Lariboisière. Beaucoup d'entre eux ont une vie chaotique. A la Pitié Salpêtrière, ce sont *les seringues qui se rebiffent* depuis ... 190 n° ! Dans la région parisienne, de rares éta-

blissements ont, de longue date, leur publication comme *globule rouge* à l'hôpital d'Esquirol dans le Val de Marne ou *sud infos* en Seine Saint Denis. Plus au sud, deux journaux de syndicats existent : *la pêche du sud* qui la donne depuis 9 ans en Haute Garonne et *le débit d'info* dans l'Hérault depuis 8 ans. A l'ouest, la section de l'hôpital Saint Jean de Dieu à Dinan dans les Côtes d'Armor a publié 42 n° d'un journal sans titre, dommage ! Au CHU de Rennes, en Ille et Vilaine, un nouveau venu est sorti depuis 5 n°, il s'agit de *bifi sud à base d'agents actifs*. A Cholet, ce sont *les cornettes* qui se dévoilent. Dans la Sarthe, il y a des *Diabulletin* depuis 15 numéros. En Charente Maritime, à Jonsac, vient de naître *le petit Sudversif* et *le scud* se tire à La Rochelle. Dans le Nord, un titre comme *le stétho* à Somain est à l'écoute des palpitations hospitalières, *la clarté du sud* à Arras ou *sud attitude* ou encore *métastase* à Roubaix sont distribués sur les hôpitaux..

Beaucoup de ces bulletins, sur quatre pages, sont distribués aux salariés des hôpitaux publics et leur contenu porte le plus souvent sur des comptes-rendus de réunions d'instances.

Cette profusion de journaux, bulletins, périodiques, feuilles de choux pourrait être mutualisée pour démultiplier l'impact de Sud auprès des salariés. De même, des journaux départementaux plus nombreux et en lien entre eux seraient complémentaires de *Différent*. Des projets pour l'avenir...

Jean Lallemand

Avec l'aide de Philippe, Maryse, Didier, Georges...et beaucoup d'autres.

compte rendu du conseil fédéral des 30 et 31 mars 2006

CPE : Cadeau Pour l'Employeur, Calvaire pour l'Employé

C'est en pleine mobilisation contre le CPE que s'est tenu ce 2^{ème} conseil fédéral (CF) de l'année, l'occupation du lycée Turbigo, situé à coté, nous le rappelant. 34 départements étaient représentés pour examiner et voter le budget de la fédération, traiter du fonctionnement, discuter des actualités hautement revendicatives comme le CPE ou la CC66 et débattre sur la nouvelle gouvernance dans les hôpitaux et les ordres.

Le CF a commencé par discuter et voter le budget prévisionnel 2006, en progression par rapport à 2005. Le débat a permis d'augmenter le montant des sommes allouées au développement, à l'action revendicative et préparer au mieux les échéances électorales à venir. Ainsi modifié, le budget prévisionnel 2006 a été adopté à une grande majorité. Les propositions de la commission trésorerie du 1^{er} mars ont été retenues.

Ensuite le fonctionnement. 2 votes de principe ont été demandés au CF: un pour débattre avec SUD SONACOTRA (organisme privé lucratif avec foyer d'hébergement, CHRS, logements sociaux) afin de les intégrer à SUD Santé-Sociaux, l'autre sur le fait de discuter avec le SUNDEP (éducation privée) pour envisager leur hébergement à SUD Santé-Sociaux permettant à terme leur intégration à Solidaires, voire, au mieux, à SUD Education. Le CF a voté pour.

La Commission Exécutive a ensuite proposé que le mandat de notre secrétaire générale, Fabienne Binot, soit prolongé de deux fois 3 ans, sans mandat politique pour les 3 dernières années. En effet, Fabienne se trouvant à 3 ans de la retraite au terme de ses 9 ans de mandats, bénéficiera ainsi d'une prolongation de mandat de 3 ans. Le CF a voté majoritairement pour cette prolongation. Après discussion et propositions de divers amendements, la fiche de poste des permanents fédéraux sera revue et présentée au prochain CF. Une commission de résolution des conflits composée de 4 conseillers fédéraux a été mise en place pour aider à la construction de la région Bretagne.

Puis enfin, les actualités revendicatives ! Le CF a fait un tour de France des

mobilisations montantes contre le CPE, les salariés rejoignant les étudiants et lycéens. Il a noté la nécessité d'élargir les revendications à l'abrogation de la loi sur « l'égalité des chances » en totalité et à la précarité générale, en intégrant les non salariés, les chômeurs. Sans oublier les revendications spécifiques de notre secteur (CAE, attaques contre les statuts, insuffisance des effectifs).

Un point a été fait sur les négociations dans la Fonction Publique Hospitalière avec notamment les attaques prévisibles sur la représentativité syndicale.

Pour la CC 66, le CF a voté à l'unanimité pour l'organisation d'une manifestation nationale à Paris le 23 mai devant la Commission Paritaire et pour la continuité des travaux de la fédé sur l'élaboration d'une grille unique et d'une convention collective unique. Un tract de lancement de cette campagne et annonçant le 23 mai va sortir ainsi qu'un 4 pages pour présenter et expliquer la grille unique.

Un point a été fait sur la mobilisation du 22 mars contre les projets de lois sécuritaires et de prévention de la délinquance de Sarkozy. Du matériel sur ce sujet et faisant le lien entre la précarité et le contrôle social devrait sortir.

Pour terminer, deux débats : l'un sur les conseils de pôles dans les hôpitaux, l'autre sur les ordres.

Sur notre participation ou non aux élections des conseils de pôles, le CF, partagé entre les tenants d'un boycott ferme (destruction de la représentativité syndicale, cogestion, participation à la concurrence entre hospitaliers,...), les partisans d'une participation (possibilité d'un rapport de force favorable et d'y défendre les salariés) et les favorables à la non consigne de vote, a reporté le vote au prochain CF. Sur les

ordres, le CF a entériné l'appel au boycott des élections, à l'inscription et à la cotisation aux ordres infirmiers et kiné.

Cécile Cognée

brèves



GEORGES, LE «DORMEUR» ?

Mon œil ! Il fût, dès le départ il y a 13 ans, une cheville ouvrière, et sans chaussette, de la fédération. La casquette vissée sur la tête, la gitane papier maïs au coin des lèvres, il n'est pas rare, quand il vient du Tarn à Paris, de le voir veiller tard à la fédé pourachever un travail, comme par exemple la mise en page des 80 feuillets des textes du congrès, de reformater le fichier national, d'organiser la grille salariale de la CC66...Georges, s'il a la capacité de faire une courte sieste en plein débat, reste toujours vigilant comme un vieux matou syndical, il ne dort que d'un œil. Lors des derniers conseils fédéraux, il nous souffle les règles de notre fonctionnement avec les tables de la loi que sont nos statuts. Il a toujours les réponses pratiques aux questions complexes. Depuis longtemps, Georges Niklé, toujours discret et disponible, est de tous les combats syndicaux de sa région à la capitale. En partant à la retraite, il ne quitte évidemment pas la lutte et il doit savoir, comme pour tous, qu'un bol de soupe l'attend toujours à la fédération.

CPE, gagner contre la précarité !

La journée de grève et de manifestations du 28 mars a été une véritable déferlante populaire contre le CPE. Malgré près de 3 millions de manifestants et une très grande majorité de français opposée à ce projet, le gouvernement refuse de le retirer. Le président de la république, vendredi 31 mars, a décidé de promulguer la loi, tout en demandant de ne pas appliquer la mise en place du CPE ? Le premier ministre, maintenant en retrait, c'est le ministre de l'intérieur, en tant que chef de l'UMP, qui se retrouve en première ligne pour reprendre contact avec les partenaires sociaux, avant les grandes manifestations du 04 avril. Cette article de l'Union syndicale Solidaires a été écrit avant le mardi 04 avril, mais avant le bouclage du n°4 de *Different*, les premiers échos de cette journée font apparaître des manifestations identiques à celles du 28 mars dernier : le CPE ne passera pas le printemps !

Après le Contrat Nouvelle Embauche pour les entreprises de moins de 20 salariés, le gouvernement veut imposer le Contrat Première Embauche pour les jeunes jusqu'à 26 ans. CNE et CPE comportent une disposition qui institutionnalise la précarité : le salarié peut être licencié sans justification pendant deux ans.

La loi dite «Pour l'égalité des chances» qui institue le CPE comporte aussi d'autres mesures socialement régressives : la possibilité d'entrer en apprentissage à 14 ans ; la possibilité de faire travailler de nuit les jeunes à partir de 15 ans ; la possibilité de supprimer les allocations familiales aux familles. C'est aussi cette loi qu'il faut aujourd'hui remettre en cause en totalité. La mobilisation contre le CPE s'appuie sur l'unité de la jeunesse et des salariés. Bloquer le CPE, c'est bloquer le développement de la précarité, non seulement pour les jeunes, mais pour tous les salariés. En effet, le gouvernement a clairement annoncé la couleur : après la mise en place du CPE, il veut s'attaquer, comme le lui a demandé le Medef, au Contrat à Durée Indéterminé. L'objectif est d'en finir avec les garanties que les salariés ont obtenues et de pouvoir généraliser la précarité et l'insécurité sociale, et conforter ainsi le rapport de force en faveur du patronat.

C'est dire si gagner contre le CPE est décisif pour l'avenir. Si le gouvernement ne cède pas après les énormes manifestations du 28 mars, il faudra aller plus loin. La journée de grèves et de manifestations

du 4 avril décidée par l'intersyndicale et la coordination étudiante doit être une nouvelle étape de la mobilisation.

L'Union syndicale Solidaires met en débat parmi les salariés la perspective de la grève générale reconductible. Contre le CPE nous allons gagner !

Union syndicale Solidaires



Chômage et précarité des jeunes, les chiffres !

Pour justifier le CPE, le gouvernement a mis en avant le fort chômage des jeunes, 22%, qui serait une exception française. Ce chiffre n'a pourtant aucune signification, car il compte, de fait, comme chômeurs les jeunes qui sont en formation, c'est-à-dire les deux tiers des 16-24 ans. En réalité le chiffre réel du chômage des jeunes est légèrement inférieur à 8%, la France se situant exactement dans la moyenne de l'Europe des Quinze. C'est certes déjà trop, mais on est loin de la situation catastrophique qui est présentée pour justifier des mesures socialement régressives.

Il en est de même sur l'accès à un Contrat à Durée Indéterminé pour les jeunes. 70% des jeunes actifs sont en CDI trois ans après être sortis de leur formation. Le vrai problème concerne les non qualifiés qui ne sont que 52% en CDI au bout de 3 ans. Or, le CPE ne peut absolument pas répondre à ce problème qui trouve sa source dans la politique d'embauche des entreprises. En effet, les entreprises préfèrent toujours, lorsqu'elles en ont le choix, recruter des salariés ayant un niveau de qualification supérieur au poste demandé. Pour résoudre ce problème, il faudrait agir directement sur le marché du travail en obligeant les entreprises à recruter du personnel non qualifié pour les postes non qualifiés. Une mesure possible, mais en rupture avec les politiques libérales de laisser faire.

FSE Athènes 2006

4e Forum Social Européen à Athènes du 4 au 7 mai 2006

La crise politique que traverse l'Union Européenne, révélée par la victoire du "non" en France comme au Pays-Bas, impose aux organisations présentes dans les forums sociaux de franchir une étape à Athènes. Le prochain FSE doit permettre de faire un pas dans l'élaboration d'alternatives antilibérales et dans la mise sur pied de campagnes et mobilisations plus efficaces.

L'expérience de la mobilisation européenne contre la directive Bolkestein (directive de libéralisation des services) montre qu'il est possible de construire des campagnes capables de mettre la pression sur les parlementaires et les gouvernements européens.

Le FSE est un espace qui permet la rencontre et le débat entre de nombreux mouvements sociaux venus de tous les pays d'Europe, mais aussi au-delà, comme des pays du bassin méditerranéen. Les thèmes seront divers : les migrants, les discriminations, les droits sociaux, la santé, les services publics, l'environnement, la démocratie, l'agriculture, les luttes des femmes, les politiques sécuritaires, la solidarité avec la Palestine...

Un réseau de différents mouvements, dont l'Union Syndicale Solidaires, s'est constitué depuis novembre dernier pour construire une « charte de principes pour une autre Europe » : ce travail devrait aboutir à Athènes et permettre d'appuyer des mobilisations européennes en 2006 et 2007. L'objectif fixé est ambitieux: rédiger un texte dessinant les contours sociaux, économiques et politiques d'une Europe alternative à l'Europe libérale. Il y a urgence: la campagne du non en France, et son succès, a montré qu'il y avait une aspiration profonde à lier combat contre l'Europe libérale à la défense d'une autre Europe. Une assemblée des femmes se tiendra pour favoriser la convergence et la solidarité des luttes.

Un FSE, c'est aussi l'occasion de rencontrer des syndicalistes de différents pays et de tisser des liens pour de futurs combats syndicaux internationaux. L'union syndicale Solidaires sera largement présentée à ce FSE, par les séminaires qu'elle y organisera et par une large délégation de militantes et militants, dont une trentaine de Sud santé sociaux.

Jean Lallemand

Pour tout renseignement : www.fse-esf.org

Missions Palestine

Les missions Solidaires Palestine, après discussion de la situation, se rendront à Bethléhem et Hébron dès la mi avril pour une première mission 2006. Deux autres devraient suivre...

Après avoir fait l'analyse de la situation et malgré la victoire du Hamas aux dernières élections, les missions Solidaires Palestine réaffirment leur soutien au peuple palestinien et à ses revendications. Elles appuient les organisations de salariés indépendantes des partis politiques et de l'Autorité palestinienne. Les missions continuent à se rendre sur place et des dates sont d'ores

et déjà programmées : 28 juin 2006 au 10 juillet 2006 et du 22 octobre 2006 au 4 novembre 2006. La prochaine réunion de Solidaires-Palestine a lieu le 20 mai 2006 dans les locaux de Solidaires Paris, 37 rue Bellefond, Paris 9e. Elle est ouverte à ceux qui veulent aider les palestiniens à construire des syndicats indépendants. Vous pouvez, pour plus d'information, contacter au secrétariat fédéral, Jean Lallemand.....

Aline Poupel

brèves

LA SOUPE... POPULAIRE !

Le nombre des personnes affamées aux Etats-Unis est en augmentation alors que l'économie américaine a connu une croissance régulière depuis quatre ans. Second Harvest, la plus importante organisation caritative aux Etats-Unis, estime que 25 millions de personnes reçoivent actuellement son aide, soit 8% de plus par rapport à 2001.

CONTRAT PREMIER ESCLAVAGE

D'après l'Organisation Internationale du Travail, plus de 1,3 millions de personnes sont réduites en esclavage en Amérique latine. Les pays les plus touchés sont la Bolivie, le Paraguay, le Pérou, et surtout les populations indiennes. Au Pérou, dans la région amazonienne, des familles entières sont emprisonnées et forcées à travailler, durant des périodes de 6 à 12 mois. En Bolivie, dans des exploitations de canne à sucre, les indiens accomplissent des journées de 12 heures, sous peine de subir des sanctions corporelles.

EGALITE AU PARLEMENT ?

29,2% des députés sont des femmes ! C'est le chiffre des députés nouvellement élus au parlement, soit 70 femmes, sur 240 au total. Cet exemple à suivre nous vient d'Afghanistan, l'un des pays les plus rétrograde pour les droits des femmes. Aujourd'hui seulement 10,9% des députés français sont des femmes, nul n'est « prophète » en sont pais ?

REFORME DES RETRAITES

Mardi 28 mars, 1,5 million de fonctionnaires se sont mis en grève en Grande-Bretagne pour protester contre une réforme des retraites. Onze syndicats britanniques avaient appelé à une grève de 24 heures, mouvement social considéré le plus important depuis la grève générale de 1926. Cette réforme vise à reporter l'âge de départ à la retraite, réduire la pension retraite pour les départs à 60 ans. Les métiers touchés par la réforme sont les aides-soignants, les éboueurs, les employés des centre d'appel, des ONG caritatives, des services environnementaux et des associations de logements.



Tiken Jah Fakoly, la «voix des sans-voix»

Vendredi 20 janvier 2006, stade Modibo Keita, Bamako, Mali, 20 000 jeunes dans les tribunes, beaucoup d'autres derrière les grillages faute de billets. De minute en minute, la pression monte, tandis que se succèdent sur scène toutes les nouvelles figures du reggae africain dans le cadre du premier «African Reggae festival». organisé parallèlement au Forum social mondial polycentrique de Bamako. Et soudain, l'explosion, une silhouette léonine se profile et la foule se déchaîne, scandant son nom et les paroles de ces chansons jusqu'aux sanglots. Tiken Jah Fakoly, la «voix des sans-voix», chanteur libre

et engagé. Le mot «engagement» prend toute son ampleur pour Tiken Jah, chanteur ivoirien condamné à l'exil au Mali. «Pour rester en Côte d'Ivoire, il aurait fallu que je ferme ma bouche. Et comme j'en suis incapable, j'ai préféré m'éloigner.» Né Moussa Doumbia dans une ville sénégalaise, issu d'une famille de griots, Tiken Jah Fakoly se passionne très vite pour le reggae, car «le reggae, c'est comme le battement d'un cœur, on le sent avant de l'entendre». Successeur légitime d'Alpha Blondy, Tiken Jah a adapté le reggae jamaïcain à la réalité africaine, n'hésitant pas à s'engager contre le néocolonialisme, la corruption et toutes les formes d'inégalité

qui sévissent en Côte d'Ivoire... et ailleurs. Avec son quatrième album en forme de «Coup de gueule», il remporte un énorme succès notamment avec le titre «Plus rien ne m'étonne». Rarement chanteur africain aura connu une telle unanimité en Europe et en Afrique

Ce concert, partagé avec plus de vingt mille africains reste une expérience inoubliable, mais Tiken entame actuellement une tournée en Europe, alors n'hésitez pas allez à sa rencontre vous ne le regretterez pas !

Thierry Lescant

Les groupes Medvedkine : cinéma de lutte de classe

L'histoire des groupes Medvedkine(*) c'est celle d'une rencontre entre des militant(e)s ouvriers et des cinéastes militants dont Chris Marker, à la fin des années 60. Deux groupes vont se former, l'un à Besançon, l'autre à Sochaux. 1967 c'est la grande grève de la Rodhiaceta, un de ces combats annonciateurs de mai 68 qu'aucun des éminents commentateurs de l'époque ne perçoit, tout occupés qu'ils sont à disséquer l'intégration et l'embourgeoisement de la classe ouvrière par la «société de consommation».

Une quinzaine de films verront le jour entre 1967 et 1973. Pas des films sur les ouvriers mais venant du coeur même de leur classe, là où s'exprime le quotidien, où affleure l'intime, où se manifeste un lan-

gage, des gestes, des silences, des rêves... Il se dégage de cette épaisseur vivante une émotion, une profondeur bien différente de celle produite par un certain type de cinéma militant lourdement démonstratif. Dans les films des groupes Medvedkine, on ne cherche pas à démontrer. Tout apparaît, dans le noir et blanc des images, la parole hésitante, difficile mais peu à peu conquise.

Cette aventure raconte bien des choses encore : la remise en cause radicale du système capitaliste et de ses finalités à travers les choix revendicatifs. On peut en tirer également des enseignements à l'heure où dans beaucoup de comité d'entreprise les seules politiques culturelles menées consistent à distribuer chèques vacances et bons FNAC.



Cinéma

En ce printemps 2006, découvrir ces films permet de renouer des fils, d'établir des continuités tout en mesurant les changements intervenus. Un obstacle peut être, le prix du coffret, 45 euros. Toutefois, on peut aussi envisager son achat par un syndicat, une section, un ce...

Claude Carrey

(*)Alexandre Medvedkine(1900-1989), cinéaste soviétique, inventeur du ciné-train, unité mobile de production cinématographique mise au service des ouvriers et paysans dans la jeune URSS.